



Confédération Nationale du Logement
Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Communiqué de presse 2020-2 (25 février 2020)

Contre les punaises de lit, un plan national d'urgence sanitaire et sociale !

Le ministre du logement, Julien Denormandie, vient de lancer, depuis ce vendredi, une série de mesures pour s'attaquer au fléau des punaises de lit. Le gouvernement lance donc vendredi une campagne d'information, avec un numéro payant et un site dédiés. Il compte aussi demander aux professionnels de se structurer, avec un label à la clé, et prévoit le lancement prochain d'une mission à l'Assemblée Nationale pour étudier d'éventuelles évolutions législatives. La Confédération Nationale du Logement du Val-de-Marne considère que nous sommes loin des ambitions que nous devrions avoir contre ce problème de santé publique.

La punaise de lit n'est pas une nouveauté dans le paysage humain et a toujours coexisté dans notre environnement. Elles avaient pratiquement disparu du territoire français dans les années 50 avec l'amélioration de l'hygiène générale et de la large utilisation du DDT. Une recrudescence, dans l'ensemble des pays européens, est observée depuis le début des années 1990.

Aucune étude nationale et/ou de recherche n'existe sur ce fléau qui reste, de fait, très mal connu et contrôlé. Les punaises de lit ne sont pas un problème individuel mais bien un problème de santé publique. Elles infestent autant les logements que les écoles ou les hôpitaux ou d'autres lieux publics. Le combat n'est pas le même que celui des blattes, contrôlé et dont les dangers sont moindres.

Les locataires sont démunis devant ce drame sanitaire mais aussi psychologique créant une honte, une gêne voire des problèmes sociaux. Les bailleurs n'ont pas trouvé d'autres solutions que de mettre à contribution les locataires. C'est inacceptable et nous ne pouvons pas tolérer cela. Les bailleurs doivent payer !

Nos revendications sont de deux ordres, national et local :

- Un plan d'urgence de prévention et d'éradication soit mis en place au niveau national,
- Inscription des punaises de lit au Plan National Santé Environnement,
- Mise en place d'une veille nationale sous le l'égide des ARS,
- Des moyens aux services d'hygiène des communes afin de pouvoir diagnostiquer et traiter ce problème au niveau local,
- Les frais à la charge des bailleurs.